

Le **Banque Populaire**

Entreprises soutenues

- personnes physiques et morales

Pour en savoir plus :

[Vous lancer avec le Prêt Nouvel installé en agriculture | Banque Populaire](#)

<https://www.banquepopulaire.fr/professionnels/agriculteurs-viticulteurs/agriculture-durable-agrilismat-green/>

<https://www.banquepopulaire.fr/professionnels/agriculteurs-viticulteurs/accompagnement-transitions/>

<https://www.banquepopulaire.fr/professionnels/financer-projets/prets-verts/>

Interventions

- **Prêt à Impact** offrant une bonification liée à la performance extra-financière du client emprunteur axé autour de thématiques sociales ou environnementales.
Montant minimum : 100 000 € (investissements corporels, incorporels ou BFR)
- **Dispositif Nouvel Installé en Agriculture** : 200 000 € sur 15 ans à 1,90 % à échéances modulables (matériel, bâtiment, dépenses liées à l'installation...), prêt cumulable avec dispositifs de financement régionaux).
- **AgrilisMat CapDurable** : bonification de taux -0.2% sur les investissements matériels #transitions.